

Mairie Saint Etienne de Montluc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à 20h30, le Conseil municipal de Saint Etienne de Montluc s'est réuni en mairie principale, sous la présidence de Rémy NICOLEAU, Maire, suite convocation transmise le 15 septembre 2023.

Etaient présents : M. Rémy NICOLEAU, *Maire*,

Assisté de : Mme Claudine SACHOT, M. Yves TAILLANDIER, Mme Evelyne LE QUENVEN, M. Alain FARCY, Mme Michèle VANDEN BRUGGE, *Adjoints*,

M. Bruno SEMELIN, Mme Isabelle PERDRIEAU, Mme Edith LE GOUAIS, M. Ahmed GHODBANE, Mme Hélène MICHAUD, Mme Céline LACOSTE, M. Vincent TRÉHU, M. Benoît MABIT, M. Christian BRETECHER, Mme Régine CASSIN, M. Olivier GEFFRAY, M. Olivier LABARRE, Mme Céline PETETIN, *Conseillers municipaux*,

M. Franck RICHARD, *Directeur général des services*.

Etaient excusés : M. Hervé BONNET (pouvoir à Michèle VANDEN BRUGGE), M. François ROULEAU (pouvoir à Isabelle PERDRIEAU), M. Arnaud GIRARD (pouvoir à Edith LE GOUAIS), Mme Sylvie GREBAUT (pouvoir à Yves TAILLANDIER), Mme Céline DURMUS (pouvoir à Rémy NICOLEAU), Mme Karen CHIRON (pouvoir à Alain FARCY), M. Erwan FAISNEL (pouvoir à Claudine SACHOT), Mme Alizée GUILLARD (pouvoir à Hélène MICHAUD), Mme Judith LERAY (pouvoir à Céline PETETIN)

Etaient absents : Mme Anne-Françoise LOIRAT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 29, Mme Edith LE GOUAIS a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

DEL 23/5/26 ENQUETE PUBLIQUE PAPREC ENERGY FROM WASTE : AVIS DE LA COMMUNE
--

Rapporteur : Monsieur Rémy NICOLEAU, Maire

Exposé :

Une enquête publique sera ouverte du 25 septembre au 27 octobre 2023, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de la création d'une usine de fabrication de black pellets (projet Ecocombust 2) sur l'emprise du site EDF à Cordemais.

Le projet Ecocombust 2 consiste à reconvertir partiellement l'activité de la centrale pour la fabrication de black pellets, des granulés à partir de bois : 80 % de granulés et 20 % de charbon, jusqu'à arrêt définitif.

L'article 6 de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête public prévoit que le conseil municipal de St Etienne de Montluc, notamment, donne son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Décision :

Après avis de la commission "Travaux et aménagements" du 7 septembre 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **Par 21 votes "pour" et 6 abstentions** (M. ROULEAU, Mme LERAY, Mme CASSIN, M. GEFFRAY, M. LABARRE et Mme PETETIN),

- ✍ ***EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de réaliser une usine de fabrication de black pellets "ECOCOMBUST 2" ;***
- ✍ ***AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

FAIT ET DELIBERE A SAINT ETIENNE DE MONTLUC,
EN L'HOTEL DE VILLE, LE 21 SEPTEMBRE 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Rémy NICOLEAU
